

SI-19-015/1B

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

du 07 Juin 2004

Décret n° 2004-266/ /MFPRE/DGFP/DPME/SR\_A  
portant intégration, nomination, titularisation à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans  
les cadres des services sociaux (enseignement) ; en  
tête : monsieur **MONGHO Basile**.

(régularisation)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

**VISAS :**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise en compte de l'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67- 304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les notes de service n°s 979/MEPSSCRS/CAB/DGAS/DPAA du 15 décembre 1999, 981/MEPSSCRS/CAB/DGAS/DPAA du 15 décembre 1999 et 514/MEPSSRS/CAB/DGAS du 8 juin 2001, portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;



**DECRETE :**

2

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans l'enseignement secondaire, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifiés des lycées de 1<sup>er</sup> échelon, stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 830 ACC = 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ; selon le tableau ci-dessous :

| N° | Noms et prénoms, date et lieu de naissance                          | Date de prise de service | Date de titularisation | Option du diplôme   |
|----|---|--------------------------|------------------------|---------------------|
| 1  | MONGHO Basile, né le 2 juin 1969 à Inkan (Gamboma)                  | 8 août 2000              | 8 août 2001            | Sciences naturelles |
| 2  | GOMA MAHINGA Gabriel, né le 22 avril 1972 à Pointe-Noire            | 10 décembre 2001         | 10 décembre 2002       | Anglais             |
| 3  | KIBEMBE MOUTOMBO Mélanie, née le 18 août 1969 à Makola              | 15 avril 2002            | 15 avril 2003          | Français            |
| 4  | OFOULOU Nicaise Crépin, né le 15 mars 1970 à Mouangui               | 7 décembre 2001          | 7 décembre 2002        | Physique-chimie     |
| 5  | MABIALA Alexandre, né le 19 octobre 1969 à Tombo                    | 10 décembre 2001         | 10 décembre 2002       | Français            |
| 6  | BOUBANGA-MASSAOUEME Michelle- Fortunée, née le 13 juin 1967 à Betou | 23 avril 2001            | 23 avril 2002          | Français            |

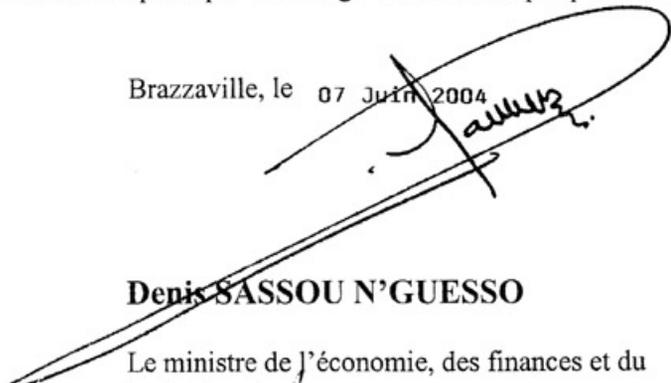
**Article 2** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850 ACC = 1 an pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 4 :** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

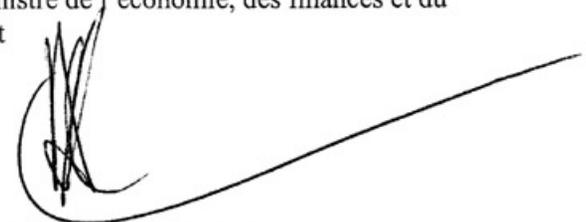
2004-266

Brazzaville, le 07 Juin 2004



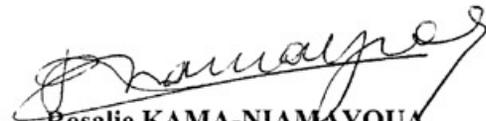
**Denis SASSOU N'GUESSO**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget



**Rigobert Roger ANDELY**

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation



**Rosalie KAMA-NIAMAYOUA**

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat



**Gabriel ENTCHA-EBIA**

**AMPLIATIONS :**

|            |      |
|------------|------|
| JORC       | 1    |
| DGFP/DPME  | 3    |
| MFPRE/SST  | 3    |
| DGB        | 3    |
| DGCF       | 2    |
| MEPSA      | 2    |
| DPAA       | 6    |
| DOSSIERS   | 18   |
| INTERESSES | 6    |
| SGG/BC     | 2/46 |